MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

La référence unique de mandat utilisée pour prélever votre compte bancaire sera égale à l'IBAN du compte que vous nous précisez ci-dessous. Les prélèvements sur compte épargne ne sont pas acceptés.

AFD COURTAGE D'ASSURANCES – SARL au capital de 5000€ - code APE 6622 Z – 523 715 399 R.C.S Lorient ORIAS N° 10 057 076

Remplissez obligatoirement l'ensemble des données ci-dessous, datez, signez et joignez un RIB comportant les mentions IBAN et BIC

Votre Nom *……

Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse *……

Numéro et nom de la rue

* ☐☐☐☐☐ * ……

Code Postal Ville

*……

Pays

Coordonnées bancaires ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐

IBAN (International Bank Account Number) - Numéro d'identification international du compte bancaire

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

BIC (Bank Identifier Code) - Code international d'identification de votre banque

Nom du créancier **AFD COURTAGE – Immeuble Agora – ZONE DE KERHOAS - 56 260 LARMOR-PLAGE**

Identifiant créancier SEPA : FR49ZZZ618958

Type de Paiement * Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel ☐

Un mandat délivré pour un paiement ponctuel est valable pour un prélèvement unique. Un mandat délivré pour des paiements récurrents ou répétitifs est valable pour des prélèvements multiples.

Signature

Signé à *…… Le * ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

Lieu Date

Signature(s) *Veuillez signer ici

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AFD COURTAGE D'ASSURANCES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'AFD COURTAGE D'ASSURANCES.

Sans préjudice de la créance dont dispose votre créancier à votre endroit, vous bénéficiez de la part de votre banque du droit d'être remboursé selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Tout rejet de prélèvement entrainera des frais supplémentaires de 20€

Les informations demandées sont nécessaires aux fins de permettre d'effectuer des opérations bancaires. Ces informations sont destinées à l'usage exclusif d'AFD COURTAGE.

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de AFD COURTAGE – Immeuble Agora – ZONE DE KERHOAS – 56 260 LARMOR-PLAGE.